



GUIDES

RENTRÉE
2017

onisep

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

APRÈS LA 3^E

**CHOISIR
SON ORIENTATION**



www.onisep.fr/lalibrairie

ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

www.onisep.fr/lalibrairie



**RETROUVEZ ET COMMANDEZ LES PUBLICATIONS DE L'ONISEP
EN VERSION PAPIER ET AU FORMAT NUMÉRIQUE**



TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS



Office national d'information
sur les enseignements et les professions
Établissement public sous tutelle
du ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
12, mail Barthélemy Thimonnier,
CS 10450 Lognes
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 80 35 00

Directeur de la publication : Michel Quéré
Directrice adjointe de la publication :
Marie-Claude Gusto

Éditions Cross-Média
Cheffe de département : Christiane Arcade-
Giraud
Rédactrice en chef : Claire Lanaspé
Secrétaire de rédaction : Catherine Marc
Correctrice : Valérie Doineau

Ressources documentaires
Chef de département : Gilles Foubert
Documentation : Claire Magimel, Pierre Martin,
Nathalie Remonus

Handicap
Cheffe de service :
Hélène Legault-de Compiègne

Studio
Chef de service et direction artistique :
Bruno Delobelle
Maquette et mise en pages :
Évelyne Delzescaux
Iconographe : Brigitte Gilles de la Londe

Fabrication
Cheffe de service : Marie-Christine Jugeau
Photogravure : Key Graphic (Paris)

Diffusion et commercialisation
Onisep VPC, 12 mail Barthélemy Thimonnier,
CS 10450 Lognes, 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2
Internet : onisep.fr/lalibrairie
Relations clients : service_clients@onisep.fr

Publicité : Mistral Media
42 avenue Kléber, 75016 Paris
Directeur général : Luc Lehericy
(luc.lehericy@mistralmedia.fr)
Directeur commercial : Vivian Favro
(vivian.favro@mistralmedia.fr)
Tél. : 01 40 02 92 60
Plan de classement Onisep : ENS 72 00 20



Le kiosque : LEGT/LP
Dépôt légal : octobre 2016
Reproduction, même partielle, interdite
sans accord préalable de l'Onisep.

DÉLÉGATION RÉGIONALE XXXX
Adresse : XXXXXXXX
Tél. : XXXXXXXX
Courriel : XXXXXXXX
Directeur délégué : XXXXXXXX
Rédacteur en chef : XXXXXXXX
Rédaction : XXXXXXXX
Documentation : XXXXXXXX
Conception et réalisation : XXXXXXXX
Maquette/mise en pages : XXXXXXXX
Correction : XXXXXXXX
Diffusion : XXXXXXXX
Publicité : XXXXXXXX
Impression : XXXXXXXX
ISSN : XXXXXXXX
Dépôt légal : XXXXXXXX
Nombre d'exemplaires : XXXXXXXX



L'année de 3^e est une année essentielle à plusieurs titres. Elle vient tout d'abord affirmer l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en venant conclure le 4^e cycle des apprentissages qui rythme ce socle. Année importante qui se termine par l'obtention du DNB (diplôme national du brevet) pour la grande majorité des élèves : c'est une première étape d'orientation dans un processus de parcours scolaire qui vous amènera progressivement à une insertion dans l'emploi.

2016-2017 est aussi la première année de la mise en place effective de la réforme du collège avec l'importance affirmée des quatre parcours éducatifs, dont le parcours Avenir, qui viennent compléter les temps d'apprentissage disciplinaire et interdisciplinaire proposés aux élèves. L'affirmation du parcours Avenir est ainsi une manière supplémentaire de conforter les élèves dans leurs choix, et l'Onisep est des plus actifs pour fournir toutes les informations pouvant aider chaque élève dans la construction et la discussion de ses choix d'orientation.

Cette année de 3^e est donc un moment déterminant pour amorcer votre poursuite d'études. Trois grandes perspectives se présentent à vous. La première répond à une logique de professionnalisation qui amène l'élève, en 2 ans, à pouvoir se présenter sur le marché du travail avec un CAP (certificat d'aptitude professionnelle) dans des domaines très variés car coexistent dans ce diplôme près de 160 spécialités visant à vous permettre de prétendre à un emploi.

La deuxième perspective est de s'orienter vers l'obtention d'un baccalauréat professionnel. Il s'agit pour vous de consolider vos connaissances générales tout en obtenant des compétences professionnelles dans des spécialités de production et de services très variées. De ce fait, le baccalauréat professionnel est tout à la fois un diplôme d'insertion professionnelle et un diplôme de poursuite d'études, en particulier avec une trajectoire à privilégier vers les STS (sections de techniciens supérieurs). Enfin, la troisième perspective est celle de la poursuite d'études en lycée, dans la voie générale et/ou technologique, avec une année de 2^{de} qui vous permettra de découvrir de nouveaux enseignements et de poursuivre votre orientation par un choix complémentaire pour les années de 1^{re} et de T^{le}. Cette dernière perspective, dominante en nombre d'élèves au niveau national, conduit également à des poursuites d'études variées dans l'enseignement supérieur.

Michel Quéré
Directeur de l'Onisep

	PAGE
La classe de 3^e : préparer son orientation	2
Les formations après la 3^e	4
Vos questions, nos réponses...	6
Choisir la voie professionnelle	8
Le CAP	9
Le CAP agricole	9
Le bac professionnel	10
Le bac professionnel agricole	10
Liste des bacs pro	11
Un diplôme professionnel et après ?	12
Choisir la voie générale et technologique	14
La 2 ^{de} générale et technologique	15
Les différents bacs	19
Élèves en situation de handicap	XX
Dans votre région	XX

La classe de 3^e : préparer son

La classe de 3^e marque la fin de votre parcours au collège. Différentes voies de formation s'offrent à vous pour la rentrée suivante : voie générale et technologique ou voie professionnelle. Un choix à mûrir tout au long de l'année. Ci-après les dates clés et des interlocuteurs pour vous accompagner.

➤ De septembre à décembre

Le temps de la réflexion

Dès le 1^{er} trimestre, c'est le moment de vous informer sur les parcours possibles après la 3^e et de faire le point sur vos compétences scolaires, vos goûts et vos centres d'intérêt.

- Renseignez-vous au CDI (centre de documentation et d'information) de votre collège sur les différentes formations et les métiers qui leur correspondent.
- Prévoyez des échanges avec votre professeur principal et le COP (conseiller d'orientation-psychologue) intervenant au collège.
- Préparez votre stage d'observation en milieu professionnel pour mieux approcher la réalité du monde du travail.
- Pensez à noter les rendez-vous importants de l'année : salons, JPO (journées portes ouvertes) dans les établissements...
- Conservez la trace de vos recherches et complétez le parcours Avenir dans l'ENT (espace numérique de travail) de votre collège (*lire l'Info + page ci-contre*).

➤ De janvier à février

Les intentions provisoires

- Sur la fiche de dialogue ❶ remise par le collège, vous formulez un ou plusieurs vœux provisoires :
- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} spécifique ;
 - 2^{de} professionnelle ;
 - 1^{re} année de CAP.

Parallèlement, continuez à approfondir votre information grâce aux JPO et aux mini-stages organisés dans les établissements des académies. L'occasion de découvrir les filières et les spécialités, d'assister à un cours, de rencontrer des élèves et des professeurs...

➤ En mars

La proposition du conseil de classe

Le conseil de classe du 2^e trimestre rend un avis provisoire d'orientation. Cette proposition constitue la base pour dialoguer avec votre professeur principal et le conseiller d'orientation-psychologue en vue du choix définitif.

➤ D'avril à mai

Les choix définitifs

Vous arrêtez vos vœux définitifs et les indiquez sur la fiche de dialogue ❶. N'hésitez surtout pas à formuler plusieurs vœux. Sur le dossier de demande d'affectation ❷, vous inscrirez : les formations demandées, les établissements souhaités ; pour la 2^{de} GT, le choix de certains enseignements d'exploration ; pour la voie pro, le choix des spécialités professionnelles et les modalités de formation (statut scolaire ou apprentissage). À retenir : présenter un dossier pour intégrer une formation n'assure pas automatiquement une place dans un établissement.

❶ Fiche de dialogue

Aussi appelée fiche-navette ou fiche de liaison, elle est présente lors des différentes phases d'orientation. Y sont notés : les vœux provisoires de l'élève (au 2^e trimestre) ; les vœux définitifs (au 3^e trimestre) ; les propositions du conseil de classe ; la décision d'orientation du chef d'établissement, voire celle de la commission d'appel. Ce document a une valeur juridique.

❷ Demande d'affectation

Dans un dossier, l'élève indique, par ordre de préférence, les formations et les établissements où il voudrait s'inscrire. Pour s'inscrire en CFA (centre de formation d'apprentis), en MFR (maison familiale rurale) ou en établissement privé, l'élève doit impérativement contacter les établissements souhaités.

❸ Appel

En cas de désaccord avec l'orientation prononcée par le chef d'établissement, la famille de l'élève peut faire appel, dans un délai de 3 jours ouvrables après la notification de la décision d'orientation. Elle joint alors à la fiche de dialogue une lettre adressée au président de la commission d'appel expliquant les motifs de l'appel et/ou demandant à être entendue par la commission. La famille peut également se faire représenter.

❹ Notification d'affectation

Elle indique dans quel établissement une place vous a été attribuée. L'affectation est informatisée (via le logiciel Affectation des élèves par le Net, Affelnet). Elle prend en compte quatre éléments : la décision d'orientation ; l'ordre des vœux de l'élève et de sa famille ; les résultats scolaires de l'élève ; le nombre de places disponibles. Attention : cette notification n'équivaut pas à une inscription.

orientation



➤ En juin

La décision d'orientation

Le conseil de classe du 3^e trimestre formule une proposition d'orientation :

- si elle correspond à votre demande, elle devient alors la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- si elle est différente, le chef d'établissement prend la décision définitive, après un entretien avec votre famille. En cas de désaccord avec cette décision, votre famille peut, dans un délai de 3 jours, faire appel ③ auprès d'une commission qui arrêtera la décision d'orientation définitive. À tout moment de la procédure, si vous n'obtenez pas satisfaction, vous et votre famille pouvez opter pour le maintien dans la classe d'origine.

C'est ensuite vous et votre famille qui choisissez les enseignements d'exploration ou les spécialités de diplômes professionnels. Votre demande sera satisfaite dans la limite des places disponibles, après traitement informatisé par la procédure Affelnet.

➤ Fin juin-début juillet

L'affectation

À partir du 1^{er} juillet, vous recevez votre notification d'affectation ④ en lycée. Vous devez, avec votre famille, impérativement vous inscrire ⑤ avant de partir en vacances, dans le délai indiqué sur le dossier. Sinon, la place qui vous a été attribuée sera considérée comme libre et pourra être proposée à un élève sur liste d'attente.

⑤ Inscription

Certains collèges permettent aux familles de valider la demande d'inscription de leur enfant dans le lycée où il a été affecté via un compte Internet. Sinon, un dossier est remis par le lycée à la suite de la procédure d'affectation. Le contenu du dossier d'inscription varie d'un lycée à l'autre.

En général, il comprend : le formulaire de demande d'inscription à compléter avec le certificat de sortie de l'établissement d'origine indiquant la décision de fin d'année, les bulletins scolaires de l'année de 3^e, un justificatif de domicile, des photos d'identité de l'élève.

INFO +

L'entretien personnalisé d'orientation

Organisé avec le COP (conseiller d'orientation-psychologue) du collège dès que possible dans l'année, cet entretien se déroule entre le professeur principal, vous et votre famille. L'objectif : vous aider à faire le point sur votre scolarité et envisager les poursuites d'études qui vous conviennent.

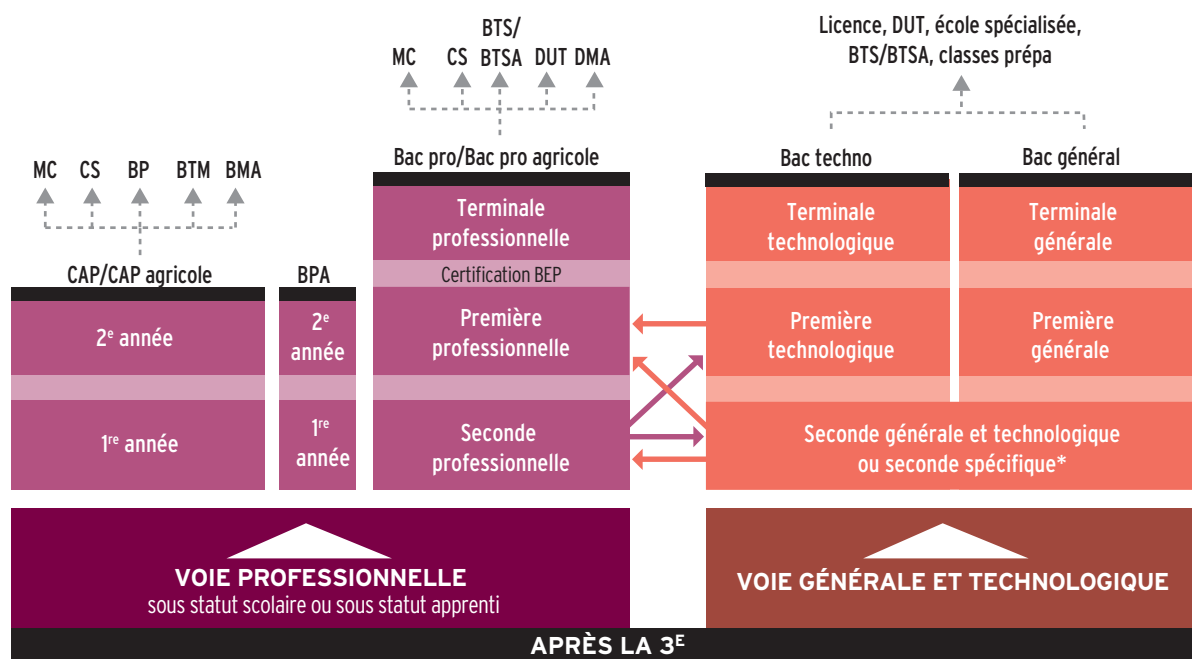
Le parcours Avenir

Mis en place de la 6^e à la terminale, ce parcours éducatif vous permet de vous informer pour bien préparer votre orientation, de réfléchir à votre projet personnel et de découvrir le monde économique et professionnel, par une visite ou un stage en entreprise, des activités en classe conduites par vos enseignants ou le COP (conseiller d'orientation-psychologue), etc. L'application numérique FOLIOS vous permet de conserver la trace de ces informations, de vos expériences et compétences scolaires et extrascolaires.

Handicap et affectation

Les élèves en situation de handicap bénéficient de priorités d'affectation. Faites le point sur vos résultats scolaires et vos projets d'orientation avec votre enseignant référent, votre professeur principal, le COP (conseiller d'orientation-psychologue) et le médecin de l'Éducation nationale. Visitez les établissements que vous souhaitez intégrer et rencontrez leurs responsables. À partir de là, vous pourrez ajuster votre projet de poursuite d'études.

Les formations après la 3^e



© Onisep 2016

⇒ Passerelles entre les différentes voies

Nouveauté 2016 : en voie professionnelle, la première partie du 1^{er} trimestre permet de confirmer ou de rectifier son choix de formation. Lire page 8.

CAP/CAP agricole

Premier niveau de qualification professionnelle, le CAP vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier. On peut aussi poursuivre ses études pour se spécialiser.

Bac professionnel/bac professionnel agricole

Décliné dans de nombreuses spécialités, le bac pro offre l'accès direct à l'emploi. La poursuite d'études est toutefois possible, notamment en BTS/BTSA.

Bac technologique

Huit séries au choix : ST2S, STAV, STD2A, STHR, STI2D, STL, STMG, TMD. Le bac techno conduit principalement à des études supérieures techniques à bac + 2 (BTS/BTSA ou DUT), voire plus longues (écoles d'ingénieurs...).

Bac général

Trois séries au choix : L (littéraire), ES (économique et social) et S (scientifique). Le bac général s'inscrit dans la perspective d'études supérieures longues.

LEXIQUE

BEP : brevet d'études professionnelles

BMA : brevet des métiers d'art

BP : brevet professionnel

BPA : brevet professionnel agricole

BTM : brevet technique des métiers

BTS/BTSA : brevet de technicien supérieur/brevet de technicien supérieur agricole

CAP/CAP agricole : certificat d'aptitude professionnelle/certificat d'aptitude professionnelle agricole

CS : certificat de spécialisation

DMA : diplôme des métiers d'art

DUT : diplôme universitaire de technologie

MC : mention complémentaire

* Deux bacs technologiques se préparent à partir d'une 2^e spécifique : STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) ; TMD (techniques de la musique et de la danse).

Les outils de la réussite au lycée !

CASIO®

NOUVEAU

RETROUVEZ NOS RESSOURCES
PÉDAGOGIQUES ET NOS TUTORIELS
SUR **WWW.CASIO-EDUCATION.FR**
OU SUR NOTRE CHAÎNE **You Tube**
CASIO EDUCATION

fx-CP400+E

- Grand écran couleur LCD tactile au doigt et au stylet
- Calcul formel avancé : primitives, dérivées, limites...
- Calcul vectoriel et matriciel
- Géométrie dynamique et Graphes 3D

N°1
au lycée*

Graph 35+E

- Écriture naturelle en 2D
- Graphiques dynamiques
- Calcul matriciel
- Suites

MODE EXAMEN INTÉGRÉ

CONFORME À LA NOUVELLE
RÉGLEMENTATION DU BACCALAURÉAT
ET DES EXAMENS DU SUPÉRIEUR 2018

*37,8% de parts de marché valeur (Source étude de marché réalisée sur Panelmarket calculatrices graphiques, janvier à décembre 2015)

Toutes les calculatrices CASIO sont conformes au programme scolaire du ministère de l'Éducation nationale

www.casio-education.fr

Vos questions, nos réponses...

Ci-dessous les questions les plus souvent posées au service en ligne de l'Onisep monorientationenligne.fr... et les réponses de nos spécialistes pour faciliter la transition entre le collège et le lycée.

Je change d'académie. Quelles sont les démarches d'inscription ?

Si vous êtes scolarisé dans un établissement public ou dans un établissement privé sous contrat, c'est au principal de votre collège de transmettre votre dossier à la DSDEN (direction des services départementaux de l'Éducation nationale) correspondant à votre nouveau domicile. La décision d'orientation du collège d'origine sera prise en compte pour l'inscription au lycée. Vous pouvez vous-même contacter le service scolarité de la DSDEN pour connaître le calendrier de l'affectation, ainsi que les modalités d'admission en fonction des vœux qui ont été formulés.

La sectorisation est-elle systématique ?

La sectorisation consiste à affecter un élève dans un établissement en fonction de son domicile et/ou de son collège d'origine. Cependant, la famille peut faire une demande de dérogation. Cette demande sera satisfaite s'il reste des places non prises par les élèves du secteur. La DSDEN accorde les dérogations en fonction des directives fixées dans l'académie selon les critères nationaux suivants, par ordre de priorité :

- 1/élèves en situation de handicap ;
- 2/élèves nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé ;
- 3/élèves boursiers au mérite ;
- 4/élèves boursiers sur critères sociaux ;
- 5/élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé/e dans l'établissement souhaité ;
- 6/élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité ;
- 7/élèves suivant un parcours scolaire particulier.

Et si je n'avais pas de place en lycée à la rentrée ?

Pour éviter cette situation, indiquez plusieurs vœux en termes de formations et d'établissements, notamment si vous envisagez des spécialités ou sections rares ou très demandées. Restez toujours joignable, particulièrement en juillet, et assurez-vous d'avoir effectué toutes les démarches nécessaires avant de partir en vacances. En cas de difficulté, le principal de votre collège doit vous guider dans votre démarche d'orientation, avec l'aide du CIO (centre d'information et d'orientation), en lien avec les services départementaux ou rectoraux de l'Éducation nationale.

Que faire après le bac pro ?

Les bacs professionnels visent prioritairement l'accès direct à l'emploi. Cependant, de plus en plus de bacheliers professionnels souhaitent faire des études supérieures. Sous réserve d'un bon dossier, d'une forte motivation, d'un travail soutenu et d'une organisation rigoureuse, vous pouvez prétendre à un BTS (brevet de technicien supérieur) ou à un BTSA (brevet de technicien supérieur agricole), en scolarité ou en apprentissage. Les élèves ou les apprentis ayant obtenu la mention « bien » ou « très bien » sont admis de droit en BTS/BTSA dans une spécialité correspondant à leur bac. Des dispositifs d'accompagnement destinés aux bacheliers professionnels sont mis en place dans un certain nombre de lycées, pour favoriser leur adaptation dans le supérieur.



© Steve Delaport / iStock.com

Les bourses au lycée, comment ça marche ?

Élève en 2^{de}, 1^{re}, terminale ou en CAP dans un établissement public ou privé, vous pouvez prétendre à une bourse selon les ressources et les charges de votre famille. La bourse comporte six échelons, qui vont de 432 à 918 € (année 2016). Vous devez avoir déposé votre dossier au secrétariat de l'établissement scolaire avant la fin de votre classe de 3^e. Pour en savoir plus :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F616.

Qu'est-ce qu'une section européenne ?

Les sections européennes sont présentes en lycée général et technologique et en LP (lycée professionnel). Elles visent la poursuite d'études dans un autre pays européen. Le niveau en langue vivante et la motivation sont déterminants pour y accéder. Au programme : les mêmes matières suivies avec les autres élèves, plus l'apprentissage renforcé d'une langue vivante et l'enseignement en langue étrangère d'une discipline (histoire-géo, maths...). La connaissance de la culture du pays concerné est aussi approfondie par des échanges et, notamment, par des stages professionnels à l'étranger pour les lycéens pro. Le diplôme du bac porte la mention de la section suivie.

Je n'ai pas de projet professionnel précis. Est-ce gênant ?

En 3^e, il est rare d'avoir une idée précise d'un futur métier. C'est pourtant la période où l'on vous demande de commencer à y réfléchir. Posez des questions autour de vous, rencontrez un COP (conseiller d'orientation-psychologue), consultez les ressources d'information au CDI (centre de documentation et d'information), discutez-en avec votre entourage, en famille et au collège. Profitez du stage d'observation en entreprise pour interroger des professionnels sur leur parcours, rendez-vous aux salons, forums, journées portes ouvertes, appuyez-vous sur les ressources auxquelles vous avez eu accès dans Folios (*lire p. 3*).

J'ai des problèmes de santé. Quelles études envisager ?

Il est en effet important de prendre en compte votre état de santé ou votre handicap dans vos souhaits d'orientation après la classe de 3^e, afin de construire un projet professionnel que vous pourrez mener jusqu'au bout. Pour cela, profitez du stage en entreprise lors de votre année de 3^e pour observer les conditions de travail et poser des questions aux salariés. Demandez l'avis du médecin de l'Éducation nationale et de votre médecin spécialiste pour connaître les éventuelles incompatibilités. N'hésitez pas à rencontrer un COP (conseiller d'orientation-psychologue) et, si vous êtes en situation de handicap, l'enseignant référent et l'équipe de suivi de la scolarisation pour envisager plusieurs solutions de poursuite d'études et d'accès à un métier.



Pour aller plus loin

> L'Onisep répond personnellement à vos questions. Trois moyens pour nous contacter :
par courrier électronique via monorientationenligne.fr ;
par tchat ; par téléphone au 01 77 77 12 25
(appel non surtaxé) ; du lundi au vendredi,
de 10 h à 20 h en métropole.



Choisir la voie professionnelle

L'objectif? Se préparer à un métier en 2 ans pour le CAP et en 3 ans pour le bac pro, tout en gardant la possibilité de poursuivre ses études. Des formations qui peuvent être suivies avec un statut scolaire ou d'apprenti.



EN 2^{DE} PROFESSIONNELLE OU EN 1^{RE} ANNÉE DE CAP :

➤ Des cours généraux

Comme au collège, vous suivrez des enseignements généraux (français, maths, histoire-géo, langue étrangère...). Mais vous les verrez sous un jour nouveau : plus concrets et davantage en relation avec les métiers préparés, comme la biologie pour la coiffure ou les sciences physiques pour l'électricité.

➤ Des enseignements pro

La moitié de l'emploi du temps sera consacrée aux enseignements professionnels : on y apprend les techniques et les gestes du métier à l'aide d'outils et de matériels spécifiques. Ceux-ci se déroulent en cours, mais aussi sous forme de TP (travaux pratiques) et d'ateliers, en laboratoire, en salle informatique, parfois en extérieur... Le travail en petits groupes et en équipe est privilégié pour favoriser votre

autonomie et rendre les relations avec les enseignants plus directes. Des projets liés à vos centres d'intérêt (sportifs, artistiques, à caractère professionnel...) sont aussi prévus.

➤ Des stages en entreprise

La formation en lycée pro comprend plusieurs stages en entreprise (au moins 3 mois au total) pour vous confronter à des situations professionnelles en conditions réelles, découvrir le fonctionnement d'une entreprise... Le lycée vous prépare et vous accompagne dans vos démarches pour aller à la rencontre des entreprises. Cette formation en milieu professionnel vous permet d'acquérir des compétences qui sont évaluées.

➤ Et pourquoi pas l'apprentissage ?

Choisir l'apprentissage, c'est suivre une formation qui alterne périodes en entreprise, dans un environnement professionnel, et périodes d'enseignement en CFA (centre de formation d'apprentis), qui peut être en lycée professionnel. Très souvent, le rythme est de 1 semaine en cours et de 2 semaines chez l'employeur. Un contrat de travail rémunéré (entre 367 et 1144 € par mois selon l'âge et l'année du contrat) est signé par l'apprenti, l'employeur et le CFA. L'apprentissage s'adresse aux jeunes âgés de 16 ans (ou 15 ans après la 3^e) à 25 ans.

L'apprentissage peut s'effectuer sur la totalité du CAP ou du bac pro. Il peut aussi ne concerner qu'une partie du cursus, par exemple la ou les deux dernières années de formation. À noter : il vous faut, avec l'aide de votre établissement, chercher une entreprise pour signer un contrat d'apprentissage. Mieux vaut s'y prendre très tôt dans l'année pour effectuer ces démarches. Une fois l'entreprise d'accueil trouvée, c'est cette dernière qui vous inscrit en CFA.

Les élèves en situation de handicap peuvent aussi se former par l'apprentissage, sans limite d'âge. Ils peuvent prolonger la durée de leur contrat et suivre un enseignement à distance s'ils ne peuvent pas fréquenter le CFA. Ils bénéficient de facilités d'accès à des emplois adaptés.

Pour en savoir plus :

www.education.gouv.fr, rubrique « Lycée/Les voies de formation et diplômes/Se former par l'apprentissage » ;

www.apprentissage.gouv.fr ;

www.onisep.fr/handicap, rubrique « Vers l'emploi/Formation professionnelle/Handicap et apprentissage ». ■

INFO +

Période d'accueil

Les lycées professionnels organisent, à partir de la rentrée scolaire, une période d'accueil et d'intégration avec pour objectif de marquer l'entrée dans la voie professionnelle en vous expliquant ce qui est attendu de vous au lycée et en milieu professionnel.

Consolidation de l'orientation

Depuis la rentrée 2016, vous pouvez, en entrant en 1^{re} année de CAP ou en 2^{de} professionnelle, changer de secteur professionnel ou de voie d'orientation, s'il s'avère que la formation ou la spécialité ne vous correspond pas. Une démarche qui peut s'effectuer jusqu'aux vacances de la Toussaint sur proposition de l'équipe pédagogique et avec l'accord de l'élève et de sa famille.

Entretien personnalisé d'orientation

Dès l'entrée en 2^{de} professionnelle ou en 1^{re} année de CAP, vous bénéficiez, autant que possible avec vos parents, d'un entretien personnalisé d'orientation. Son but : vous aider à atteindre vos objectifs et repérer au plus vite vos éventuelles difficultés.

Le CAP

Le certificat d'aptitude professionnelle (diplôme de niveau V) vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier.

Il est décliné dans près de 160 spécialités, dans différents domaines : agriculture, élevage, aménagement, forêt ; alimentation, hôtellerie, restauration ; arts, artisanat, audiovisuel ; automobile, engins ; bâtiment, travaux publics ; bois, ameublement ; chimie, physique ; commerce, vente ; électricité, électronique, énergie ; gestion-administration ; hygiène, sécurité ; industries graphiques ; matériaux : métaux, plastiques, papier ; productique, mécanique ; santé, social, soins ; sports, loisirs ; textile, habillement ; transport, magasinage. Retrouvez l'ensemble des spécialités sur www.onisep.fr.

Le CAP se compose de 2 années, qui comprennent :

- **des enseignements généraux** (français ; maths-sciences, histoire-géo ; langue vivante étrangère...), qui couvrent presque la moitié de l'emploi du temps hebdomadaire. Certains sont appliqués à des activités professionnelles, par exemple la biologie dans le domaine de la coiffure, ou les sciences physiques en électricité ;
- **des enseignements technologiques et professionnels** représentant un peu plus de la moitié de l'emploi du temps. Ils se déroulent sous forme de cours, de TP (travaux pratiques) et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité choisie ;
- **des périodes de formation en milieu professionnel** (12 à 16 semaines de stages selon les spécialités, réparties sur 2 années).

Le CAP peut se préparer sous statut scolaire ou en apprentissage sur totalité ou partie du cursus (*lire page ci-contre*).

→ Enseignements et horaires en 1^{re} année de CAP

Enseignements obligatoires	Horaires hebdomadaires
Français, histoire-géo	3 h 30 ou 4 h ^(a)
Maths-sciences ^(b)	3 h 30 ou 4 h ^(a)
Langue vivante	2 h
Arts appliqués et cultures artistiques	2 h
EPS	2 h 30
Prévention, santé, environnement	1 h
EMC (enseignement moral et civique)	30 min
Enseignement technologique et professionnel	17 h ou 18 h
Aide individualisée ^(c)	1 h
Enseignements facultatifs :	
Atelier d'expression artistique	2 h
Atelier d'EPS	2 h
Total horaires hebdomadaires	de 33 h à 39 h

(a) Horaires variables selon la spécialité.

(b) Sciences appliquées ou sciences physiques en fonction de la spécialité.

(c) Cet horaire est réservé à certains élèves en français et/ou en maths.

INFO +

3^e Segpa : objectif CAP ou CAP agricole

La plupart des élèves de 3^e des Segpa (sections d'enseignement général et professionnel adapté) se dirigent vers un CAP ou un CAP agricole pour apprendre un métier. En 2 ans, cette formation, préparée sous statut scolaire ou d'apprenti, vous permet d'acquérir des connaissances et des savoir-faire professionnels. Les élèves peuvent préparer leur diplôme en LP (lycée professionnel), en Érea (établissement régional d'enseignement adapté), en MFR (maison familiale rurale), en CFA (centre de formation d'apprentis) ou en Segpa.

Le BPA (brevet professionnel agricole)

Il est possible de préparer un BPA, diplôme national du ministère de l'Agriculture, en apprentissage, en 2 ans après la 3^e. Il atteste une qualification professionnelle d'ouvrier qualifié dans le domaine agricole. Il existe 9 spécialités de BPA.

Diplômes et niveaux de qualification

Niveau V : CAP, BEP.

Niveau IV : bac général, technologique ou professionnel, BP ou équivalent.

Niveau III : diplômes de niveau bac + 2 (DUT, BTS, écoles des formations sanitaires ou sociales... ou équivalent).

Niveau II : diplômes de niveau bac + 3 (licence, licence pro ou équivalent) ou bac + 4 (master 1 ou équivalent).

Niveau I : diplômes de niveau bac + 5 et plus (master 2, doctorat, diplôme de grande école ou équivalent).



Pour en savoir plus sur la voie professionnelle, ses formations et ses métiers

> consultez le service en ligne de l'Onisep

www.onisep.fr/Voie-Pro



Le CAP agricole

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (une dizaine de spécialités) comprend :

- **3 modules d'enseignement général communs à toutes les spécialités** (lettres ; histoire-géographie ; éducation socio-culturelle ; mathématiques ; technologies de l'informatique et du multimédia ; sciences économiques, sociales et de gestion ; biologie-écologie ; EPS ; langues vivantes) ;
- **4 modules d'enseignement professionnel** (sciences et techniques professionnelles) ;
- **1 stage individuel de 12 semaines en milieu professionnel** ;
- **1 stage collectif de 1 semaine** sur l'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable ;
- **5 heures par semaine pour permettre une individualisation des parcours** (renforcement des connaissances pour poursuivre des études...) ;
- 3 heures de pluridisciplinarité ;
- 1 enseignement facultatif.

Pour les CAP agricoles, il y a une grille horaire différente par spécialité. Pour en savoir plus : www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels/formations-et-diplomes/cap-agricole.html.

Le bac professionnel

Le bac pro (diplôme de niveau IV) permet d'exercer directement un métier. Il peut aussi ouvrir sur une poursuite d'études dans le supérieur, en particulier en BTS (brevet de technicien supérieur, en 2 ans).

Il s'organise en 3 ans :

- la 2^{de} professionnelle qui vous permet d'aborder un champ professionnel (assez large) ou une filière (plus spécialisée) et commence à vous préparer à un bac pro précis ;
- la 1^{re} professionnelle ;
- la terminale professionnelle.

La formation comprend :

- **des enseignements généraux** identiques pour tous les élèves, quelle que soit la spécialité de bac pro ;
- **des enseignements professionnels et des enseignements généraux liés à la spécialité du bac pro**, avec des différences selon que le bac pro relève du secteur de la production (agriculture, espaces verts, génie civil, matériaux, mécanique-électricité...) ou du secteur des services (transport, logistique, commerce, gestion, services aux personnes...);
- **des périodes de formation en milieu professionnel** (22 semaines de stages réparties sur les 3 ans);
- **un accompagnement personnalisé** : tout au long du parcours de bac pro, ce dispositif vous sera proposé en fonction de vos besoins et de vos projets personnels. Cet accompagnement personnalisé pourra prendre la forme d'un travail de soutien, d'approfondissement et d'aide à l'orientation, en particulier pour la préparation à la poursuite d'études.

Le bac pro peut se préparer sous statut scolaire ou en apprentissage sur totalité ou partie du cursus (*lire p. 8*).

→ Enseignements et horaires en bac pro du secteur des services

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité :	Horaires hebdomadaires moyens ^(a)
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux :	
Français, histoire-géographie	4 h
EMC (enseignement moral et civique)	30 min
Mathématiques	2 h environ
Langues vivantes 1 et 2 ^(b)	4 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
Accompagnement personnalisé	2 h 30
Total horaires hebdomadaires	de 32 h 30 à 33 h 30

(a) Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre.

(b) Les élèves ayant opté pour les bacs pro commerce, gestion-administration, logistique, métiers de la sécurité, services de proximité et vie locale, vente suivront un enseignement général de langue vivante 2 (LV2).

→ Enseignements et horaires en bac pro du secteur de la production

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité :	Horaires hebdomadaires moyens ^(a)
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Économie-gestion	1 h
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux :	
Français, histoire-géographie	4 h
EMC (enseignement moral et civique)	30 min
Mathématiques, sciences physiques et chimiques	4 h environ
Langue vivante	2 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
Accompagnement personnalisé	2 h 30
Total horaires hebdomadaires	de 33 h 30 à 34 h 30

(a) Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre.

Le bac professionnel agricole

Il comprend :

- **des enseignements généraux** (français, histoire-géo, documentation, langue vivante, biologie-écologie, maths, physique-chimie, informatique, éducation socioculturelle, EPS);
- **des enseignements professionnels** (techniques professionnelles, sciences économiques);
- **des enseignements à l'initiative des établissements**;
- **un stage collectif** pour l'éducation à la santé et au développement durable (1 semaine en 2^{de} pro et 1 semaine sur le cycle terminal);
- **des travaux pratiques renforcés** (chantier école);
- **une mise à niveau des élèves** (1 semaine en 2^{de} pro);
- **des périodes de formation en milieu professionnel** (18 à 22 semaines de stages dont 4 à 6 semaines en 2^{de} pro).

Pour connaître les enseignements et les horaires de la voie professionnelle agricole, rendez-vous sur www.agriculture.gouv.fr, rubrique « Enseignement et recherche ».

INFO +

En quoi consiste aujourd'hui le BEP ?

Le BEP (brevet d'études professionnelles) constitue une certification intermédiaire du cursus bac pro en 3 ans. C'est-à-dire que sa préparation est intégrée dans la formation du bac pro. Sa présentation est obligatoire pour les scolaires, facultative pour les apprentis. Les épreuves sont majoritairement évaluées en CCF (contrôle en cours de formation). Le BEP reste un diplôme national de niveau V, comme le CAP (*lire p. 9*).

→ Liste des bacs pro (dont agricoles)

Accompagnement, soins et services à la personne, options A : à domicile ; B : en structure
Accueil-relation clients et usagers
Aéronautique, options avionique ; structure ; systèmes
Agroéquipement
Aménagement et finition du bâtiment
Aménagements paysagers
Artisanat et métiers d'art, options communication visuelle plurimédia ; facteur d'orgues organier ; facteur d'orgues tuyautier ; marchandisage visuel ; métiers de l'enseigne et de la signalétique ; tapisserie d'ameublement ; verrerie scientifique et technique
Aviation générale
Bio-industries de transformation
Boucher-charcutier-traiteur
Boulangier-pâtissier
Commerce
Commercialisation et services en restauration
Conducteur transport routier marchandises
Conduite et gestion de l'entreprise hippique
Conduite et gestion de l'exploitation agricole options systèmes à dominante cultures ; systèmes à dominante élevage ; vigne et vin
Conduite et gestion des entreprises maritimes, options commerce ; pêche ; plaisance professionnelle
Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin
Construction des carrosseries
Cuisine
Cultures marines
Électromécanicien marine
Esthétique, cosmétique, parfumerie
Étude et définition de produits industriels
Étude et réalisation d'agencement
Façonnage de produits imprimés, routage
Fonderie
Forêt
Gestion-administration
Gestion des milieux naturels et de la faune
Gestion des pollutions et protection de l'environnement
Hygiène, propreté, stérilisation
Interventions sur le patrimoine bâti, options A : maçonnerie ; B : charpente ; C : couverture
Laboratoire contrôle qualité
Logistique
Maintenance des équipements industriels
Maintenance des matériels, options A : matériels agricoles ; B : matériels de travaux publics et de manutention ; C : matériels d'espaces verts
Maintenance des véhicules, options A : voitures particulières ; B : véhicules de transport routier ; C : motocycles
Maintenance nautique
Menuisier aluminium verre
Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
Métiers de la mode-vêtements
Métiers de la sécurité

Métiers du cuir, options chaussures ; maroquinerie ; sellerie-garnissage
Métiers du pressing et de la blanchisserie
Métiers et arts de la pierre
Microtechniques
Optique-lunetterie
Ouvrages du bâtiment : métallerie
Perruquier-posticheur
Photographie
Pilote de ligne de production
Plastiques et composites
Poissonnier-écailler-traiteur
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers cartons
Productions aquacoles
Productions horticoles
Productique mécanique, option décolletage
Prothèse dentaire
Réalisation de produits imprimés et plurimédias, options A : productions graphiques ; B : productions imprimées
Réparation des carrosseries
Services aux personnes et aux territoires
Services de proximité et vie locale
Systèmes numériques, options A : sûreté et sécurité des infrastructures de l'habitat et du tertiaire ; B : audiovisuels, réseau et équipement domestiques ; C : réseaux informatiques et systèmes communicants
Technicien conseil-vente de produits de jardin
Technicien conseil-vente en alimentation, options produits alimentaires ; vins et spiritueux
Technicien conseil-vente en animalerie
Technicien constructeur bois
Technicien d'études du bâtiment, options A : études et économie ; B : assistant en architecture
Technicien d'usinage
Technicien de fabrication bois et matériaux associés
Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
Technicien de scierie
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
Technicien du froid et du conditionnement de l'air
Technicien en appareillage orthopédique
Technicien en chaudronnerie industrielle
Technicien en expérimentation animale
Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
Technicien géomètre-topographe
Technicien menuisier-agenceur
Technicien modelleur
Technicien outilleur
Techniques d'interventions sur installations nucléaires
Traitements des matériaux
Transport
Transport fluvial
Travaux publics
Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)

Liste mise à jour en septembre 2016

Un diplôme professionnel et après ?

Dans de nombreux secteurs, CAP et bac pro suffisent pour démarrer dans un métier et vous pourrez travailler tout de suite. Vous pouvez également continuer à vous former.

Après un CAP ou un bac pro

Le CS (certificat de spécialisation agricole)

Il existe des CS accessibles après un CAP agricole ou un bac pro agricole. Ils permettent aux titulaires de ces diplômes d'acquérir, en 1 an, des compétences professionnelles complémentaires par la voie de l'apprentissage (jardinier de golf, par exemple).

La MC (mention complémentaire)

La MC se prépare en 1 an sous statut scolaire ou en apprentissage. Elle permet de se spécialiser dans un domaine précis et facilite l'insertion dans la vie active après un premier diplôme professionnel. Par exemple, après un CAP coiffure, possibilité de préparer une MC coiffure coupe couleur ; après un bac pro commercialisation et services en restauration, une MC employé barman ou sommellerie...

Après un CAP

Le BP (brevet professionnel)

Le BP se prépare en 2 ans, en apprentissage. Il met l'accent sur la maîtrise d'un métier (plombier, libraire, éleveur, paysagiste...) et est exigé dans certaines professions pour s'installer à son compte. Par exemple, pour devenir fleuriste, coiffeur, pâtissier...

Le BMA (brevet des métiers d'art)

Le BMA se prépare en 2 ans après un CAP des métiers d'art. Il forme des spécialistes en conception, mise au point, fabrication, réparation d'objets fabriqués en petites séries ou à l'unité (en joaillerie, reliure, verre, céramique, ébénisterie...).

Le BTM (brevet technique des métiers)

Le BTM se prépare en 2 ans. Il permet de devenir chef d'atelier dans une entreprise artisanale, ou chef de fabri-

cation dans les services de la production et de la commercialisation. Domaines professionnels concernés: métiers de bouche (chocolatier, glacier, pâtissier...), énergie-électricité, mécanique, bois-ameublement, photographie, agriculture, fleuristerie, paramédical... Le BTM n'est pas un diplôme de l'Éducation nationale. Il est délivré par les chambres de métiers et de l'artisanat.

À noter: après un CAP, vous pouvez aussi préparer un second CAP en 1 an pour renforcer votre polyvalence, ou bien rejoindre une 1^{re} professionnelle.

Après un bac pro

Le BTS/BTSA (brevet de technicien supérieur/agricole)

Le BTS/BTSA se prépare en 2 ans, sous statut scolaire ou en apprentissage. Tourné vers la pratique, il permet d'acquérir des compétences dans un domaine pointu (transport, électronique, édition, design...). Environ un quart des bacheliers pro (apprentis compris) poursuivent en BTS ou BTSA. La condition: avoir un bon dossier scolaire et une forte motivation. L'obtention du bac pro avec la mention « bien » ou « très bien » donne l'accès de droit à un BTS du même domaine.

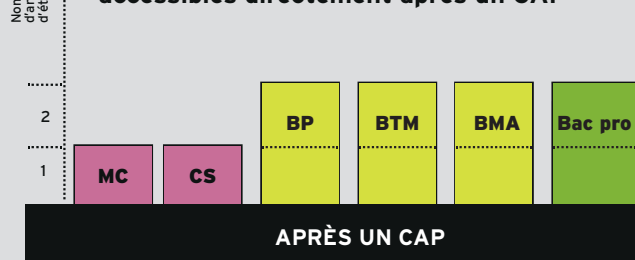
Le DMA (diplôme des métiers d'art)

Accessible après un bac pro artisanat et métiers d'art, il forme des réalisateurs-concepteurs ou des artisans créateurs spécialisés en arts du bijou, de l'habitat, en arts graphiques, du cirque, du costume, du décor architectural, de l'horlogerie, de la lutherie, de la régie de spectacle et du cinéma. Il se prépare en 2 ans, sous statut scolaire ou en apprentissage.

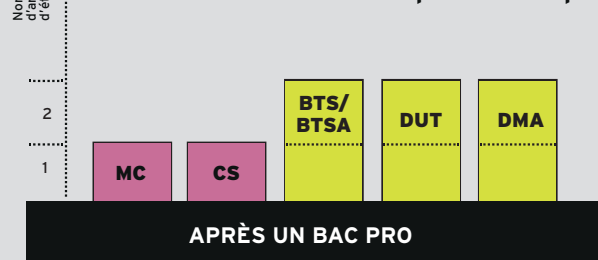
Le DUT (diplôme universitaire de technologie)

Le DUT se prépare en 2 ans, sous statut scolaire ou en apprentissage. Il vise la polyvalence dans un domaine professionnel assez large pour s'adapter à une famille d'emplois. Cette filière d'études n'est pas adaptée au profil des bacheliers pro, car elle privilégie la théorie et non la pratique, et sélectionne les étudiants sur les matières générales. Moins de 1% des bacheliers pro y tentent leur chance... ■

Zoom sur les principales formations accessibles directement après un CAP



Zoom sur les principales formations accessibles directement après un bac pro



BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECEN- SEMENT



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.service-public.fr. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté», cliquez sur «Recensement, JDC et service national», ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC



DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET PICARDIE

- ↳ CSN Creil > Départements 02 / 60 / 80 > 03 44 28 78 32
- ↳ CSN Paris > Départements 75 / 77 / 93 / 94 > 01 79 84 90 00
- ↳ CSN Versailles > Départements 78 / 91 / 92 / 95 > 01 30 97 52 52



www.defense.gouv.fr/jdc



Fais du monde ta salle de classe avec EF !

- Séjours linguistiques
- Un An d'Etudes à l'Etranger
- Baccalauréat International
- Etudes secondaires internationales

Découvrez les
lycées privés
internationaux EF

www.ef.com

Contacts :

EF Séjours Linguistiques :
01 42 61 50 22 | www.ef.com/travel

Lycées privés internationaux EF :
+41 41 41 74 794 | www.ef.com/academy



Choisir la voie générale et technologique

Objectif : préparer, en 3 ans (2^{de}, 1^{re} et terminale), un bac général ou technologique, diplôme ouvrant les portes de l'enseignement supérieur mais ne permettant pas l'accès direct à l'emploi.



➤ En 2^{de} : se déterminer pour une série de 1^{re}

La classe de 2^{de} générale et technologique doit vous permettre de préparer et préciser vos choix pour une orientation en classe de 1^{re}, soit générale, soit technologique.

L'emploi du temps comprend une part importante d'enseignements communs à tous les élèves pour acquérir une culture générale fondamentale et des méthodes de travail.

S'y ajoutent des enseignements d'exploration au choix (deux le plus souvent). Leur objectif : donner un avant-goût de ce que seront les matières dominantes d'une série de bac et permettre aussi de tester ses aptitudes. S'ils aident à anticiper et construire son parcours de formation, ces enseignements ne sont toutefois pas déterminants pour la suite. Ils ne constituent pas un prérequis indispensable pour accéder à telle ou telle série de bac.

À noter : l'accès en série TMD (techniques de la musique et de la danse) se fait à partir d'une 2^{de} spécifique (admission sur dossier, entretien et tests d'aptitude). L'accès en série STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) se fait à partir d'une 2^{de} spécifique ou d'une 2^{de} générale et technologique.

INFO +

Élaborer son parcours de formation

En coopération avec le conseiller d'orientation-psychologue et votre professeur principal, un **tuteur** (enseignant, enseignant documentaliste ou conseiller principal d'éducation) peut vous accompagner, de la 2^{de} à la terminale, pour vous guider dans vos choix de formation.

Se remettre à niveau

Sur recommandation du conseil de classe, des **stages de remise à niveau** peuvent vous être proposés au cours de l'année scolaire ou pendant les vacances. Ils vous permettront de consolider vos compétences et d'améliorer vos méthodes de travail.

Changer d'orientation

Si vous souhaitez changer d'orientation en cours ou en fin de 2^{de} ou de 1^{re}, des **stages passerelles** vous permettront d'acquérir les connaissances indispensables dans les disciplines que vous n'avez pas étudiées dans votre série ou voie d'origine. Assurés par des enseignants, ces stages peuvent être proposés aux élèves volontaires spécialement motivés, sur recommandation du conseil de classe. Dans tous les cas, il convient de vous renseigner auprès de votre établissement sur les possibilités offertes.

➤ En 1^{re} : commencer à se spécialiser en vue d'une poursuite d'études

La classe de 1^{re} vous apporte un début de spécialisation, sans toutefois figer tous les choix.

- **En 1^{re} générale.** L'emploi du temps conserve une part importante d'enseignements communs à tous les élèves (français, langues vivantes, enseignement moral et civique, EPS). Leur but : consolider votre culture générale et faciliter les éventuels changements de série. S'y ajoutent des enseignements spécifiques à chaque série (comme les mathématiques en série S, les sciences économiques et sociales en ES, la littérature en L), première étape vers une spécialisation plus poussée en terminale.

- **En 1^{re} technologique.** Les enseignements généraux (français, histoire-géographie, langues...) sont maintenus. Ils permettent de renforcer les repères culturels et historiques fondamentaux et, sous certaines conditions, de changer de filière en cours ou en fin d'année. Par ailleurs, sont privilégiés les enseignements technologiques propres au domaine couvert par la série du bac (industrie et développement durable ; laboratoire ; santé et social ; design et arts appliqués ; management et gestion ; hôtellerie et restauration ; agronomie et vivant), principalement par le biais de projets et d'études de situations de terrain. Dans certaines séries, s'y ajoutent des enseignements de spécialité qui vous aident à préparer votre après-bac.

➤ En terminale : préparer ses études supérieures

- **En terminale générale.** À côté des enseignements communs, les enseignements spécifiques ont un poids plus important et préparent aux formations du supérieur. Cela passe notamment par le choix d'une spécialité. Cet enseignement de spécialité permet d'approfondir l'une des disciplines dominantes de la série ou de s'ouvrir à des domaines nouveaux.

En terminale technologique. La spécialisation se renforce dans la perspective d'études supérieures. ■

La 2^{de} générale et technologique

Cette première année de lycée va vous permettre d'acquérir une culture générale commune, de tester vos goûts et vos aptitudes en découvrant de nouvelles disciplines et ainsi de vous déterminer pour une série de bac général ou technologique.

8 enseignements communs

Vous suivrez huit enseignements communs, qui représenteront jusqu'à 90 % de votre emploi du temps hebdomadaire.

■ Français

Quatre grands genres littéraires (roman, théâtre, poésie, écrits d'argumentation) sont étudiés à différents moments de l'histoire littéraire (entre les XVII^e et XX^e siècles) au travers des groupements de textes et des œuvres complètes. En vue des épreuves du baccalauréat, la pratique du commentaire de texte (écrit et oral) et de l'écriture d'invention est approfondie, et la dissertation littéraire est abordée.

■ Histoire-géographie

L'histoire des Européens est étudiée à travers celle du monde, de l'Antiquité au milieu du XIX^e siècle.

En géographie, le programme, centré sur les questions du développement durable, comporte quatre thèmes : enjeux du développement ; gérer les ressources terrestres ; aménager la ville ; gérer les espaces terrestres.

■ Langues vivantes étrangères (LV1 et LV2)

L'objectif est de développer des compétences de communication : compréhension de la langue à partir de supports variés, expression orale, expression écrite et découverte de la culture des sociétés dont on étudie la langue.

■ Mathématiques

Organisées autour de trois domaines (fonctions ; géométrie ; statistiques et probabilités), les activités mathématiques sont diversifiées : chercher, expérimenter, en particulier à l'aide d'outils logiciels ; appliquer des techniques et mettre en œuvre des algorithmes ; raisonner, démontrer ; expliquer oralement une démarche, communiquer un résultat, à l'oral ou par écrit.

■ Physique-chimie

Trois thèmes centraux (la santé ; la pratique du sport ; l'Univers) permettent d'aborder de grandes questions de société, tout en dispensant des connaissances scientifiques. Une place importante est donnée à la démarche scientifique et à l'approche expérimentale.

■ SVT (sciences de la vie et de la Terre)

Les trois thématiques (la Terre dans l'Univers, la vie et l'évolution du vivant ; les enjeux planétaires contemporains ; le corps humain et la santé) traitent des grands problèmes auxquels l'humanité se trouve aujourd'hui confrontée. C'est l'occasion de travailler les méthodes d'argumentation des sciences.

■ EPS (éducation physique et sportive)

L'EPS offre une pratique adaptée et diversifiée d'activités physiques, sportives et artistiques : course, natation, gymnastique, sports collectifs, danse... Avec pour objectif de développer sa motricité et d'entretenir sa santé.

■ EMC (enseignement moral et civique)

À partir d'études de cas autour de « La personne et l'État de droit » et « Égalité et discrimination », les élèves sont amenés à identifier et à expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques, à développer leur expression personnelle, leur argumentation et leur sens critique... tout en s'impliquant dans le travail d'équipe.

Des enseignements d'exploration

Ces enseignements sont destinés à vous sensibiliser à des matières que vous retrouverez en 1^{re} et terminale, et dans vos études supérieures. L'offre varie selon les établissements. Vous en choisissez deux selon les modalités suivantes :

→ Un enseignement d'économie, au choix parmi :

■ Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (1h 30)

Découvrir les notions fondamentales de l'économie et de la gestion par l'observation et l'étude de structures concrètes : qu'est-ce qu'une entreprise, une association ?

■ Sciences économiques et sociales (1h 30)

Découvrir les notions et méthodes spécifiques à la science économique et à la sociologie, à partir de quelques grandes problématiques contemporaines (consommation des ménages, production des entreprises...).

→ Un autre enseignement, au choix parmi :

■ Biotechnologies (1h 30)

Découvrir les protocoles expérimentaux et les procédés bio-industriels liés aux biotechnologies ; aborder les questions de qualité et de sécurité biologiques ; réfléchir à la place des sciences et des biotechnologies dans la société actuelle.

■ Création et activités artistiques (1h 30)

Au choix : arts du son, arts du spectacle, arts visuels ou patrimoines. Le but : explorer divers lieux et formes en relation avec la création artistique contemporaine ; apprécier les enjeux économiques, humains et sociaux de l'art ; découvrir les formations et les métiers artistiques et culturels.



■ Création et innovation technologiques (1h30)

Comprendre la conception d'un produit ou d'un système technique faisant appel à des principes innovants et répondant aux exigences du développement durable : comment fait-on pour avoir de bonnes idées, comment les présenter pour convaincre...

■ Écologie, agriculture, territoire et développement durable (3 h)

Découvrir un territoire rural ou périurbain, son organisation, ses projets et sa valorisation dans une perspective de durabilité, en s'appuyant sur des cas réels, en lien avec le développement durable. Les cours peuvent avoir lieu en classe et sur le terrain. Enseignement proposé uniquement en lycée agricole.

■ Informatique et création numérique (1h30)

Faire découvrir la science informatique qui se cache derrière les pratiques numériques quotidiennes. Par exemple, à travers l'utilisation et le fonctionnement d'un ordinateur ; le codage des textes, des images et des sons ; la programmation ; la communication en réseaux...

■ Langues et cultures de l'Antiquité : latin ou grec (3 h)

Explorer trois sujets d'étude : l'homme romain/grec, le monde romain/grec, les figures héroïques et mythologiques ; pratiquer la lecture des textes, notamment un extrait significatif d'une œuvre intégrale.

■ Langue vivante 3 étrangère ou régionale (3 h)

Découvrir une langue nouvelle et une autre culture ; acquérir les bases de la communication orale et écrite, ainsi qu'un nouveau système graphique pour certaines langues.

■ Littérature et société (1h30)

Connaître les enjeux, la variété et l'intérêt d'une formation littéraire et humaniste ; percevoir les interactions entre la littérature, l'histoire et la société ; explorer la diversité des formations et métiers liés aux études littéraires.

■ Méthodes et pratiques scientifiques (1h30)

Se familiariser avec les démarches scientifiques autour de projets impliquant les mathématiques, les sciences de la vie et de la Terre, la physique et la chimie ; comprendre l'apport et la place des sciences dans les grandes questions de société ; découvrir certains métiers et formations scientifiques.

■ Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (1h30)

Peut être choisi s'il n'a pas été pris en 1^{er} enseignement d'économie.

■ Santé et social (1h30)

Découvrir les liens entre la santé et le bien-être social ; aborder la préservation de la santé de la population et de la protection sociale ; explorer les métiers du médical, du paramédical et du social.



© Brans/Stock.com

■ Sciences de l'ingénieur (1h30)

Étudier un objet technologique (pédale de vélo qui éclaire, caméra reliée à Internet...) et comprendre comment il fonctionne, vérifier que les performances annoncées par le constructeur sont atteintes et réfléchir aux moyens de les améliorer. La question du développement durable est au cœur.

■ Sciences économiques et sociales (1h30)

Peut être choisi s'il n'a pas été pris en 1^{er} enseignement d'économie.

■ Sciences et laboratoire (1h30)

Découvrir et pratiquer des activités scientifiques en laboratoire ; apprendre à connaître et à utiliser des méthodologies et des outils propres aux différentes disciplines scientifiques concernées (physique, chimie, biochimie...).

DEUX CAS DE FIGURE PLUS RARES :

1) Les élèves intéressés par les sciences et les technologies ont la possibilité d'ajouter deux enseignements d'exploration à celui obligatoire en économie (sciences économiques et sociales ou principes fondamentaux de l'économie et de la gestion) au choix parmi :

■ Biotechnologies (1h30)

(voir le descriptif p. 15)

■ Création et innovation technologiques (1h30)

(voir le descriptif ci-contre)

■ Santé et social (1h30)

(voir le descriptif ci-contre)

■ Sciences de l'ingénieur (1h30)

(voir le descriptif ci-dessus)

■ Sciences et laboratoire (1h30)

(voir le descriptif ci-dessus)



2) Les élèves intéressés par le sport ou les arts appliqués peuvent choisir, compte tenu de son volume horaire beaucoup plus important, un seul enseignement d'exploration au choix parmi :

■ Arts du cirque (6 h)

S'initier à l'univers du cirque, en collaboration avec un partenaire culturel habilité ; développer sa pratique (bases en acrobatie, en équilibre, préparation physique) et maîtriser des techniques liées aux différentes disciplines du cirque ; se constituer une culture des arts du cirque et du spectacle vivant en fréquentant des spectacles.

■ Création et culture design (6 h)

Acquérir les bases d'une culture design (recherche documentaire, sorties au musée ou au spectacle, regard critique sur des productions graphiques et design issues de différentes cultures) ; découvrir des pratiques de conception (conception de maquettes d'étude ; expérimentation de matériaux ; pratique d'outils) ; apprendre à communiquer ses intentions (dessin dans le but d'exprimer une idée, un projet).

■ Éducation physique et sportive (5 h)

Suivre une formation pratique, exigeante et rigoureuse dans le domaine des activités physiques, sportives et artistiques ; découvrir les métiers du sport et les études supérieures qui y conduisent.

➤ Retrouvez le détail des programmes des différents enseignements d'exploration, témoignages et vidéos à l'appui, sur onisep.fr/enseignements_exploration.

➤ Retrouvez les coordonnées des établissements de votre académie proposant chaque enseignement d'exploration dans les pages « adresses » ci-après.

Un enseignement facultatif

En fonction de votre capacité de travail et de vos centres d'intérêt, vous pourrez choisir un enseignement facultatif, au choix parmi :

- langues et cultures de l'Antiquité : latin ;
- langues et cultures de l'Antiquité : grec ;
- langue vivante 3 étrangère ou régionale ;
- arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre) ;
- EPS (éducation physique et sportive) ;
- un atelier artistique (dans certains lycées).

Dans les lycées agricoles, vous pourrez suivre au choix : hippologie et équitation ; pratiques professionnelles ; pratiques sociales et culturelles.

À noter : un même enseignement ne peut être choisi au titre des enseignements d'exploration et de l'enseignement facultatif.

L'accompagnement personnalisé

Vous bénéficierez tous de 2 heures d'accompagnement personnalisé par semaine. Destiné à répondre plus étroitement aux besoins des élèves, il peut comprendre des activités variées, en particulier :

- du travail et du soutien sur les méthodes, pour vous aider à vous adapter aux exigences du lycée ;
- de l'approfondissement, pour aborder certaines matières, de manière différente, ou certains domaines ;
- de l'aide à l'orientation, pour vous aider à construire votre projet de formation.

→ Enseignements et horaires en 2^{de} générale et technologique

Enseignements communs obligatoires	Horaires hebdomadaires
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LV1 et LV2 ^(a)	5 h 30
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
EPS	2 h
EMC (enseignement moral et civique)	30 min
Accompagnement personnalisé	2 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles
Deux enseignements d'exploration	
Un premier enseignement d'exploration, au choix parmi :	
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	1 h 30
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Un second enseignement d'exploration, différent du 1^{er} enseignement retenu, au choix parmi :	
Biotechnologies	1 h 30
Création et activités artistiques : au choix parmi arts visuels ou arts du son ou arts du spectacle ou patrimoines	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
Écologie, agronomie, territoire et développement durable ^(b)	3 h
Informatique et création numérique	1 h 30
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	3 h
LV3 ^(a)	3 h
Littérature et société	1 h 30
Méthodes et pratiques scientifiques	1 h 30
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	1 h 30
Santé et social	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Pour les élèves intéressés par les technologies, trois enseignements d'exploration	
Un premier enseignement d'exploration, au choix parmi :	
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	1 h 30
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Deux enseignements d'exploration, au choix parmi :	
Biotechnologies	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
Santé et social	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Pour les élèves intéressés par le sport ou les arts appliqués, un enseignement d'exploration, au choix parmi :	
Arts du cirque	6 h
Création et culture design	6 h
EPS	5 h
Un enseignement facultatif, au choix parmi :	
Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre	3 h
Atelier artistique	72 h annuelles
EPS	3 h
Hippologie et équitation ^(b)	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	3 h
LV3 ^(a)	3 h
Pratiques professionnelles ^(b)	3 h
Pratiques sociales et culturelles ^(b)	3 h

NB : un même enseignement ne peut être choisi au titre des enseignements d'exploration et de l'enseignement facultatif.

(a) Enseignement auquel peut s'ajouter 1 heure avec un assistant de langue. La LV2 et la LV3 peuvent être étrangères ou régionales.

(b) Enseignement assuré uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

Les différents bacs

Après la classe de 2^{de} générale et technologique, cap sur la filière générale ou technologique en 1^{re} et terminale. À choisir en fonction des centres d'intérêt, des matières dominantes et des poursuites d'études envisagées. Un premier aperçu des séries de bac.

Les bacs généraux

Cette voie vise l'acquisition d'une solide culture générale, de bonnes capacités d'expression écrite et de méthodes de travail utiles pour rejoindre notamment l'université ou une grande école. Elle comporte trois séries.

→ Bac ES

Économique et social

Pour qui ? Pour les élèves qui s'intéressent aux questions d'actualité et aux problématiques économiques et sociales du monde contemporain.

Au programme. Les sciences économiques et sociales, les mathématiques, l'histoire-géographie et les langues vivantes y tiennent une place importante.

Et après ? Cette série prépare à des études supérieures plus particulièrement dans les domaines de l'économie, de la gestion, du droit, des sciences politiques, du commerce, des sciences humaines (histoire, sociologie...), de l'enseignement...

→ Bac L

Littéraire

Pour qui ? Pour les élèves qui s'intéressent à la littérature, aux langues, et qui sont curieux des différentes formes d'expression culturelle.

Au programme. Essentiellement français, littérature, philosophie, langues, littérature étrangère en langue étrangère, histoire-géographie, mais aussi arts.

Et après ? Cette série prépare à des études supérieures surtout dans le domaine des lettres, des langues, des sciences humaines (histoire, philosophie, sociologie...), du droit, des arts, de la culture, de la communication, du journalisme et de l'enseignement.

→ Bac S

Scientifique

Pour qui ? Pour les élèves qui sont particulièrement intéressés par les matières scientifiques et qui envisagent en priorité des études supérieures en sciences.

Au programme. À côté du français, des langues et de l'histoire-géographie, les sciences sont prédominantes : mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, sciences de l'ingénieur ou écologie, agronomie et territoires (en lycée agricole)...

Et après ? Si elle permet des études supérieures dans des domaines variés, cette série conduit surtout aux sciences et technologies (biologie, informatique, mécanique, énergie...), à la santé (médecine, pharmacie...) ou à l'enseignement.

Les bacs technologiques

Cette voie prépare à la poursuite d'études en 2 ou 3 ans après le bac, voire au-delà pour les plus motivés. Elle comporte huit séries, organisées autour de grands domaines.

→ Bac ST2S

Sciences et technologies de la santé et du social

Pour qui ? Pour les élèves intéressés par les relations humaines et le travail dans le domaine social ou paramédical.

Au programme. La biologie et la physiopathologie humaines (étude des grandes fonctions de l'être humain, les maladies, leur prévention et leur traitement), les sciences et techniques sanitaires et sociales (connaissance psychologique d'une population, étude des faits sociaux et des problèmes de santé...) constituent les matières dominantes. Et aussi : français, histoire-géo, sciences physiques et chimiques, langues...

Et après ? Cette série conduit aux BTS et DUT (en 2 ans) du secteur paramédical et social, ainsi qu'aux écoles paramédicales et sociales.

→ Bac STAV

Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

Pour qui ? Pour les élèves des lycées agricoles attirés par la biologie, l'agriculture et l'environnement.

Au programme. Le tronc commun développe une culture scientifique, technologique et spécifique à l'enseignement agricole : biologie-écologie, physique-chimie, maths, sciences économiques, sociales et de gestion, sciences et techniques agronomiques. Chaque lycée est libre de proposer des espaces d'initiative locale : transformation des produits alimentaires, valorisation des espaces... 8 semaines de stages.

Et après ? Cette série prépare à une poursuite d'études dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'environnement, essentiellement en BTSA (brevet de technicien supérieur agricole).





→ Bac STD2A

Sciences et technologies du design et des arts appliqués

Pour qui ? Pour les élèves attirés par les applications de l'art (graphisme, mode, design...) et par la conception et la réalisation d'objets ou d'espaces.

Au programme. À côté des enseignements généraux (français, langues, histoire-géo, maths, physique-chimie...), la discipline design et arts appliqués représente une part importante de l'emploi du temps (étude des mouvements artistiques, de la démarche créative, des outils de représentation et des matériaux).

Et après ? Cette série débouche principalement sur la préparation, en 2 ans, du BTS arts appliqués ou du DMA (diplôme des métiers d'art).

→ Bac STHR

Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

Pour qui ? Si ce bac se prépare après une 2^{de} spécifique, sa rénovation favorise le passage en 1^{re} STHR d'élèves issus d'une 2^{de} générale et technologique.

Au programme. Économie et gestion hôtelière, sciences et technologies des services, sciences et technologies culinaires, enseignement scientifique alimentation-environnement, enseignement technologique en langue vivante, maths, langues vivantes, sciences, français, histoire-géo...

Et après ? Cette série conduit principalement aux BTS (en 2 ans) de l'hôtellerie-restauration, du tourisme, du commerce et des services, de la comptabilité et de la gestion des organisations..., aux écoles hôtelières ou de commerce, à l'université, en licence de sciences et techniques de l'hôtellerie-restauration...

→ Bac STI2D

Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

Pour qui ? Pour les élèves qui veulent comprendre le fonctionnement des systèmes techniques de l'industrie ou du quotidien, et qui veulent concevoir de nouveaux produits.

Au programme. Prime aux enseignements technologiques transversaux et à l'un des quatre enseignements de spécialité (énergies et environnement; systèmes d'information et numérique; architecture et construction; innovation technologique et écoconception). Les mathématiques et la physique-chimie sont en relation avec les problématiques industrielles. Le développement durable constitue un axe majeur.

Et après ? Cette série prépare à des études supérieures variées dans le domaine industriel (énergie, maintenance, électronique, informatique industrielle, mécanique...).

→ Bac STL

Sciences et technologies de laboratoire

Pour qui ? Pour les élèves qui s'intéressent aux manipulations en laboratoire et à l'étude des produits de la santé, de l'environnement, des bio-industries, des industries de la chimie...

Au programme. Les mathématiques, la physique-chimie, la biologie, la biochimie et les sciences du vivant sont les matières scientifiques prépondérantes. Les travaux pratiques en laboratoire sont nombreux. Une spécialité au choix entre biotechnologies et sciences physiques et chimiques en laboratoire.

Et après ? Cette série prépare à une poursuite d'études dans les domaines de la physique, de la chimie et de la biologie, du paramédical...

→ Bac STMG

Sciences et technologies du management et de la gestion

Pour qui ? Pour les élèves intéressés par le fonctionnement des organisations et leur gestion, les relations au travail.

Au programme. Les enseignements de sciences de gestion, d'économie-droit et de management des organisations sont prédominants, articulés avec une spécialité (gestion et finance; systèmes d'information de gestion; ressources humaines et communication; marketing).

Et après ? Cette série prépare aux études supérieures en commerce, gestion, communication des entreprises, assistantat de direction, comptabilité, tourisme...

→ Bac TMD

Techniques de la musique et de la danse

Pour qui ? Pour les élèves qui ont suivi une 2^{de} spécifique et qui pratiquent la danse ou un instrument et lui consacrent beaucoup de temps. Il faut être inscrit parallèlement au conservatoire.

Au programme. Le parcours s'effectue en 3 ans. Les options « instrument » ou « danse » occupent une part importante de l'emploi du temps. Des enseignements généraux (français, langue étrangère, philo, histoire de l'art et des civilisations, maths et physique) s'équilibrent avec les enseignements technologiques (reproduction du son, performances des amplificateurs, dynamique de la danse...). Les cours de musique ou de danse sont dispensés au lycée et au conservatoire.

Et après ? Cette série prépare principalement aux études supérieures artistiques au conservatoire (sur concours) et plus rarement à l'université (musicologie, arts...). ■



Pour aller plus loin

> Retrouvez les bacs détaillés dans le guide *Après la 2^{de} générale et technologique*.



DANS MON MÉTIER, JE NE ME LAISSE JAMAIS DÉMONTER.



© Bortol - crédit photos : Fotolia

Avec 6 000 emplois de haute technicité à pourvoir tous les ans et 90 % de CDI, nos métiers offrent un avenir 100 % garanti !

Rigueur, excellence, méthode et qualité relationnelle, en atelier ou sur le terrain, nous mettons notre expertise technologique au service de nos clients.

Grâce à la formation continue, facile de changer de secteur ou de monter en compétences au cours de sa vie professionnelle. Dans nos métiers, pas de routine mais des opportunités qui donnent leurs chances à nos ambitions !

Campagne financée par l'AGEFIDIS

LES PROFESSIONS DE LA MAINTENANCE DES MATÉRIELS AGRICOLÉS, ESPACES VERTS, TRAVAUX PUBLICS ET MANUTENTION

RÉSERVOIRS DE RÉUSSITE

Pour en savoir plus sur nos secteurs

DLR  www.dlr.fr
matériels de travaux
publics et de manutention

SEDIMA  www.sedima.fr
matériels agricoles
et d'espaces verts

Élèves en situation de handicap

Il est important d'anticiper vos choix d'orientation et de vous poser les bonnes questions pour trouver les formations et les établissements qui répondent à vos besoins éducatifs particuliers. Pour vous aider, huit questions-réponses.

© Tashit Delev/Stock.com

Que recouvre la situation du handicap ?

La notion de handicap évoque un déficit, des limitations, mais surtout les conséquences sur la vie sociale des personnes. De ce fait, un élève présentant des troubles des apprentissages ou atteint d'une maladie chronique, par exemple, peut voir sa situation de handicap reconnue comme telle par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) qui siège à la MDPH (maison départementale des personnes handicapées), et ainsi bénéficier d'aménagements tout au long de sa scolarité.

Quels sont les droits d'un élève en situation de handicap ?

La loi affirme le principe de l'école inclusive pour tous, sans aucune distinction. De plus en plus d'élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu scolaire ordinaire. Désormais, ce ne sont pas les élèves qui s'adaptent à l'école, mais l'environnement scolaire qui s'adapte aux spécificités de chaque parcours. Le PPS (projet personnalisé de scolarisation), notifié par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), et avec l'accord de la famille, définit un certain nombre d'aides. Il intègre le projet d'orientation de l'élève, ainsi que les aménagements nécessaires à la compensation de son handicap.

Quelles aides au lycée ?

Un élève en situation de handicap peut bénéficier : d'aides humaines (auxiliaire de vie scolaire, interprète en langue des signes) ; d'aides techniques (prêt de matériel pédagogique adapté, ordinateur avec synthèse vocale, par exemple) ; de séances de rééducation, effectuées sur place, par des professionnels du service de soins à domicile ; d'aménagements des conditions pour passer les examens. De plus, il peut être dispensé de certains cours ou recevoir des enseignements adaptés, par exemple en EPS (éducation physique et sportive).

Qu'est-ce qu'une Ulis ?

Lorsque la scolarisation en milieu ordinaire n'est pas possible, l'élève peut être orienté en Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire) au sein du lycée. Ces dispositifs scolarisent des élèves en situation de handicap (troubles visuels, auditifs, moteurs, des fonctions cognitives ou mentales, troubles spécifiques du langage et des apprentissages, troubles envahissants du développement ou troubles multiples associés). Les élèves, en effectifs réduits, sont regroupés au sein de l'Ulis quand les objectifs d'apprentissage requièrent des modalités adaptées. Les élèves suivent également des enseignements en classe ordinaire. La discipline et le niveau d'enseignement sont définis en fonction de leur PPS afin de répondre à leurs besoins. Pour savoir s'il existe une Ulis près de chez vous, consultez www.onisep.fr/handicap, recherche thématique « Une structure handicap ».



Pour en savoir plus

> consultez www.onisep.fr/Formation-et-handicap

Après une 3^e en Ulis, quelles poursuites d'études ?

Après avoir pris l'avis de ses professeurs, selon ses goûts, ses intérêts et ses capacités d'autonomie, l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap pourra proposer plusieurs possibilités. Par exemple :

- entrer dans un dispositif Ulis lycée ;
 - entrer en lycée professionnel dans une classe de préparation au CAP ;
 - suivre une formation en alternance dans un CFA (centre de formation d'apprentis), éventuellement adapté aux personnes handicapées ;
 - poursuivre une formation préprofessionnelle et professionnelle au sein d'un IME (institut médico-éducatif) ou d'une SIPFP (section d'initiation et de première formation professionnelle).
- Ces différentes propositions seront discutées lors d'une réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation, puis soumises à la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

Stages, apprentissage : quels aménagements ?

Outre les aménagements de la scolarité et des examens, il existe aussi des dispositions spécifiques relatives aux stages et aux formations suivies en alternance. Il est possible, à partir de 16 ans, de demander à bénéficier de la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé). Par ailleurs, l'apprenti bénéficiant de la RQTH peut souscrire un contrat d'apprentissage aménagé.

Dans certains CFA (centres de formation d'apprentis), un référent accueille et informe les jeunes en situation de handicap. Des aménagements de la scolarité, des aides pédagogiques et un accompagnement pour trouver un employeur sont possibles. L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) financent des aides techniques et humaines pour l'adaptation du poste de travail.

Quels sont les interlocuteurs ?

Enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, médecins de l'Éducation nationale et bien sûr MDPH (maisons départementales des personnes handicapées) sont les interlocuteurs et structures incontournables. L'enseignant référent est chargé de la mise en œuvre et de l'évaluation du PPS (projet personnalisé de scolarisation). Il fait aussi le lien entre la famille de l'élève, l'équipe éducative et la MDPH.

Qu'est-ce qu'un PAP ?

Le PAP (plan d'accompagnement personnalisé) est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui répond aux besoins des élèves présentant des troubles des apprentissages, et pour lesquels des adaptations et aménagements pédagogiques sont nécessaires. Élaboré à la demande de la famille ou de l'équipe éducative, le PAP est mis en place par le chef d'établissement et sur avis du médecin de l'Éducation nationale. Mis en œuvre par les enseignants, le PAP est révisé tous les ans et accompagne l'élève tout au long de sa scolarité.

Des publications pour bien choisir son orientation !



	Réf.	Prix	Qté	Total
→ LES INDISPENSABLES				
Quels métiers demain ?	901 298	9 €		
Le dico des métiers	901 054	14,90 €		
Artisanat : des métiers pour demain	901 195	9 €		
→ ARTS / CULTURE / COMMUNICATION / MEDIAS				
Les métiers du jeu vidéo	901 232	12 €		
Les métiers du web	901 227	12 €		
Les métiers de la mode et du luxe	901 186	12 €		
Les métiers des langues et de l'international	901 144	12 €		
Les métiers du design	901 280	12 €		
Les métiers du journalisme, de la communication et de la documentation	901 188	12 €		
Les métiers de l'audiovisuel	901 190	12 €		
→ BTP / INDUSTRIE / TRANSPORTS				
Les métiers du bâtiment et des travaux publics	901 278	12 €		
Les métiers de la mécanique	901 185	12 €		
Les métiers du transport et de la logistique	901 283	12 €		
Les métiers des industries des papiers cartons	901 319	4,90 €		
→ DROIT / FONCTION PUBLIQUE				
Les métiers du droit	901 284	12 €		
Les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	901 146	12 €		
Les métiers de la sécurité (disponible en novembre 2016)	901 285	12 €		
Les métiers de la justice	901 234	12 €		
Les métiers de la défense	901 236	12 €		
→ ÉCONOMIE / COMMERCE / GESTION				
Les métiers du marketing, de la publicité et de la vente	901 279	12 €		
Les métiers de la banque, de la finance et de l'assurance	901 282	12 €		
Les métiers de la gestion, de la comptabilité et des ressources humaines	901 143	12 €		
Les métiers du commerce et de la distribution	901 276	4,90 €		
Les métiers du commerce de gros	901 261	4,90 €		

	Réf.	Prix	Qté	Total
→ NATURE / AGRICULTURE / ENVIRONNEMENT				
Les métiers auprès des animaux	901 228	12 €		
Les métiers de la biologie	901 277	12 €		
Les métiers de l'agriculture et de la forêt	901 148	12 €		
Les métiers de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage	901 145	12 €		
Les métiers de l'agroalimentaire	901 191	12 €		
Les métiers de l'environnement et du développement durable	901 233	12 €		
Les métiers du paysage	901 272	4,90 €		
Les métiers de la propreté et des services associés	901 264	4,90 €		
→ SANTÉ / SOCIAL				
Les métiers du social	901 230	12 €		
Les métiers du médical	901 184	12 €		
Les métiers du paramédical	901 183	12 €		
Les métiers de l'humanitaire	901 043	12 €		
Les métiers auprès des enfants	901 229	12 €		
Les métiers au service du handicap	901 225	4,90 €		
→ SCIENCES / TECHNOLOGIES				
Les métiers de l'électronique et de la robotique	901 231	12 €		
Les métiers de l'énergie	901 281	12 €		
Les métiers de l'informatique	901 187	12 €		
Les métiers de la chimie	901 138	12 €		
→ TOURISME / LOISIRS / HÔTELLERIE / RESTAURATION				
Les métiers du sport	901 192	12 €		
Les métiers de l'hôtellerie et de la restauration	901 189	12 €		
Les métiers du tourisme	901 235	12 €		
Montant de la commande				€
Frais d'envoi en Colissimo*				€
France Métropole : + 6 € (30566) DOM : + 20 € (30585), UE et Suisse : + 12 € (30583), TOM et étranger hors UE : + 25 € (30586) *Pour toute commande hors métropole et UE d'un montant supérieur à 100 €, un forfait de 35 € est appliqué (30584).				
Total de la commande				€

Commandez en ligne !

www.onisep.fr/lalibrairie

Pour toute commande à destination des DOM, le tarif hors taxes s'applique. Merci de nous consulter.
Conditions générales de vente disponibles sur www.onisep.fr/lalibrairie ou sur simple demande.

Complétez et retournez ce bon de commande accompagné de votre règlement à :
Onisep VPC, 12 mail Barthélemy-Thimonnier, CS 10450 Lognes, 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

VOTRE ADRESSE POSTALE

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postal | | | | |

Localité :

Pays :

Merci d'indiquer l'adresse de facturation si celle-ci diffère de l'adresse de livraison.

E-mail :

À renseigner impérativement pour le suivi de commande.

VOTRE MODE DE PAIEMENT

☐ Règlement par chèque bancaire à l'ordre de : l'agent comptable de l'Onisep

Date et signature :

☐ Je souhaite que les informations me concernant restent confidentielles et ne soient pas divulguées. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données informatiques.